



C N I L

(EXTRAIT DU REGLEMENT DE SERVICE INTERIEUR)

Depuis la rentrée scolaire 2011-2012, chaque élève est obligatoirement doté d'une carte magnétique sur laquelle sont mentionnés son nom, son prénom et sa classe.

La carte, de la couleur de la compagnie, comporte également la photo de l'élève.

Aucune autre information personnelle n'est contenue dans la carte.

Chaque élève doit avoir en permanence sur lui cette carte qui assure :

- le contrôle des accès au lycée (badgeage devant le gardien veilleur et indication lumineuse de l'autorisation ou non de sortie/entrée)
- le comptage des repas à la chaîne de restauration.

L'utilisation de ce badge a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL*.

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

SECTION :

Pris connaissance le :

Signatures (des parents uniquement pour les enfants mineurs)

De l'élève s'il est majeur :

** Cette déclaration à la CNIL impose la signature du présent document*

A remettre au chef de section le jour de l'incorporation